

TERMES DE REFERENCE POUR MISE EN CONCURRENCE
FOURNITURE DE KITS ET D'ACCES INTERNET HAUT-DÉBIT AU BUREAU,
PROGRAMMES ET PROJETS DE LA GIZ AU TCHAD

1. CONTEXTE GENERAL ET JUSTIFICATION

La GIZ est un prestataire de services de Coopération Internationale pour le développement durable actif au niveau mondial. Elle a plus de 50 ans d'expérience dans les domaines les plus variés : développement rural, bonne gouvernance, énergie et environnement, promotion de la paix et de la sécurité. Elle coopère avec le secteur privé. Son siège se trouve à Eschborn et à Bonn en Allemagne.

L'Antenne de N'Djamena est rattachée au Bureau Régional de la GIZ à Yaoundé ainsi que le Cameroun, le Tchad, la République Centrafricaine, le Gabon et São Tomé et Príncipe. Une trentaine de Projets/Programmes (P/P) sont mis en œuvre dans ces différents pays dont certains en partenariat avec la Banque Allemande de Développement (KfW). Les thèmes transversaux (mainstreaming genre, VIH et bien-être du personnel) sont intégrés dans les activités de ces différents projets.

L'Antenne de N'Djamena est notamment en charge de services administratifs et financiers pour l'ensemble de ces projets/programmes mis en œuvre au Tchad. À ce titre, des contrats et achats divers sont signés et effectués pour le compte autant de l'Antenne que des Projets/Programmes.

Bien qu'exonérée du paiement de toutes taxes par l'Accord-Cadre de Coopération entre la République du Tchad et la République Fédérale d'Allemagne, la GIZ s'interroge actuellement sur ses obligations fiscales, notamment ce qui concerne les retenues à la source lors des rémunérations versées à son personnel national, à des tiers, et aux partenaires commerciaux.

Dans ce cadre elle cherche le service d'un prestataire de télécommunication compétent, afin de fournir tous les bureaux de la GIZ au Tchad avec une connexion internet haut-débit et fiable.

Il s'agit actuellement d'un total de douze (12) bureaux à couvrir, dont six à N'Djamena et six aux autres sites au Tchad (voir détails en bas). Sur les 12 sites, 11 sont déjà équipés avec les matériels nécessaire (antenne/parabole, router, etc.). Le marché sera donc partagé en deux lots, soit un pour les abonnements et un autre pour le matériel.

2. OBJECTIF

L'objectif principal de cet appel d'offres est de conclure un accord cadre avec un prestataire fiable et économique pour les deux lots afin de pouvoir servir les besoins d'internet de tous les bureaux de la GIZ au Tchad.

De manière spécifique, l'Antenne de N'Djamena (ABRY) sis à Klémat aura deux (2) liaisons pour l'accès à internet. La liaison principale sera en Fibre Optique et la secondaire en VSAT.

3. DUREE DE L'ACCORD CADRE

L'accord cadre sera à conclure pour une durée d'une année renouvelable annuellement jusqu'à concurrence de quatre (4) ans en cas d'entière satisfaction des services rendus pendant chaque période.

Les différents sites s'ajouteront (et s'achèveront) pas à pas selon les fins des contrats courants et les durées des projets. Les dates de début et de fin de connexion indiquées dans le tableau en bas se comprennent comme estimation basée sur la situation actuelle de la GIZ au Tchad, et ne seront pas élément fixe de l'accord.

4. PRIX DANS L'ACCORD CADRE

L'accord cadre sera basé sur des **prix fermes** par matériel, type de liaison, bande passante et services proposés (par exemple installation de matériel) pendant la période contractuelle.

Le **volume total** du contrat restera **flexible** selon les besoins des bureaux, par exemple besoins de matériel, augmentation ou diminution de la bande passante.

5. DETAILS SUR LA CONNEXION PAR SITES ET ACHAT DE MATERIELS

5.1 LOT 01 : ABONNEMENT INTERNET (Pour tous les sites de la GIZ Tchad)

En dehors de l'ABRY, les connexions sur les différents sites devront répondre au minimum aux besoins suivants :

| Site | Localisation | Projet | Besoin (kbps down / up) | Présence de Matériels |
|------|--------------|---------------|-----------------------------|-----------------------|
| 01 | N'Djamena | CBLT | 2048 / 512 kbps, ratio 4 :1 | Oui |
| 02 | N'Djamena | Police | 512 / 128 kbps, ratio 4 :1 | Oui |
| 03 | N'Djamena | PRCPT | 2048 / 512 kbps, ratio 4 :1 | Oui |
| 04 | N'Djamena | OFST | 1024 / 265 kbps, ratio 4 :1 | Oui |
| 05 | Pala | BSB YAMOOUSSA | 1024 / 265 kbps, ratio 4 :1 | Oui |
| 06 | Pala | PRCPT | 1024 / 265 kbps, ratio 4 :1 | Oui |
| 07 | Goz Beida | PRCPT | 512 / 128 kbps, ratio 4 :1 | Oui |
| 08 | Abéché | GERTS | 1024 / 265 kbps, ratio 4 :1 | Oui |
| 09 | Abéché | SAAR | 1024/256kbps, ratio 4 :1 | Oui |
| 10 | Am-Timan | PRCPT | 1024 / 265 kbps, ratio 4 :1 | Oui |
| 11 | Faya | COM NORD | 1024 / 265 kbps, ratio 4 :1 | Non |

NB : nous invitons tout soumissionnaire à bien vouloir nous indiquer aussi le cout du ratio 1 :1 pour chaque liaison ci-dessus.

Cependant, les couts des bandes passantes de ratio et 1 :1, ne feront pas l'objet d'une évaluation financière pour cet accord-cadre.

Pour l'Antenne à N'Djamena du Bureau Régional de la GIZ à Yaoundé (ABRY) :

Comme spécifié ci haut, l'Antenne de la GIZ à N'Djamena aura deux (2) liaisons pour l'accès à internet. La liaison principale sera en Fibre Optique et la secondaire en VSAT.

▪ Liaison Principale (Fibre Optique)

Cette liaison devrait répondre au minimum aux besoins suivants :

| Site | Localisation | Bureau | Besoin (Download / Upload) Mbps |
|------|--------------|----------------|---------------------------------|
| 12 | N'Djamena | ABRY (Antenne) | 12/12 Mbps |

▪ Liaison Secondaire (VSAT)

Cette liaison devrait répondre au minimum aux besoins suivants :

| Site | Localisation | Bureau | Besoin (Download / Upload) Mbps | Présence de Matériels |
|------|--------------|----------------|---------------------------------|-----------------------|
| 12 | N'Djamena | ABRY (Antenne) | 2048 / 512 kbps, ratio 1 :1 | Oui |

Cette liaison serait une liaison backup (une liaison secours). Les résidences privées de quelques membres du personnel seront interconnectées sur cette liaison d'urgence.

Comme stipulé avant, **le volume total du contrat restera flexible selon les besoins des bureaux**, par exemple augmentation ou diminution de la bande passante nécessaire. Les besoins indiqués ci-dessus ne représentent que le statut actuel de la GIZ au Tchad, qui peut changer à tout moment.

Compte tenu que la GIZ-TCHAD est exonérée des droits et taxes, nous invitons tout soumissionnaire à proposer un prix mensuel hors taxes par différent type de liaison et bande passante indiqué ci-dessus. En outre, nous invitons les soumissionnaires à proposer un prix pour chaque autre service proposé (si n'est pas inclus dans le prix d'abonnement).

5.2 LOT 02 : FOURNITURE DU MATERIEL DE CONNEXION

a. Composition du kit de connexion

Nous invitons tout soumissionnaire à proposer une liste complète du matériel à fournir pour établir la connexion internet sur un site ainsi que le frais de livraison sur chaque site cité au point 5.1 en spécifiant le prix unitaire hors taxe de chaque composante nécessaire et le prix total hors taxe pour le « kit de connexion ».

Un soumissionnaire peut proposer un seul kit ou jusqu'à maximum trois options différentes. Dans le dernier cas, la GIZ se réserve le droit d'en choisir qu'une seule option qu'elle juge la plus adaptée à ses besoins, pour toute évaluation.

Il est estimé pour le moment qu'un seul kit complet sera commandé durant la période de l'accord stipulé sous article 3. Au-delà, l'achat de matériel pourrait s'effectuer pour remplacer des matériaux jugés défectueux sur les autres sites.

NB : les matériels proposés doivent être sous garantie d'au moins une année.

b. Livraison du kit de connexion

Tout soumissionnaire est demandé de proposer un forfait pour livraison sur chaque site ou de bien spécifier si le transport est inclus dans le prix du matériel proposé.

En outre, les soumissionnaires sont demandés d'indiquer le délai de livraison. Ce délai s'appliquera, au maximum, pour chaque livraison ; la GIZ se réserve le droit de choisir un autre fournisseur au cas où le soumissionnaire adjudicataire ne serait pas en mesure de fournir le matériel demandé dans le délai stipulé dans son offre.

c. Installation et mise en service de la connexion

Le soumissionnaire devra indiquer dans son offre les frais d'installation et de mise en service de kit de connexion. Il devra aussi donner un délai maximum après la livraison pour la mise en service de la connexion.

6. MATERIELS EXISTANTS SUR CERTAINS SITES

Les équipements ci-dessous existent sur certains sites (voir le tableau ci-dessus, article 5) de la GIZ. Il s'agit de :

- Parabole 1.80 M Channel Master + Feed C band;
- 5w BUC C band NJT5669F ;
- LNB PLL C band NJS8487S;
- Modem iDIRECT Evolution X3 SERIES;
- Routeur Mikrotik RB2011UiAS-2HnD-IN;
- Points d'accès Wifi Linksys ;
- Pylône (à l'ABRY N'Djamena et au Bureau GERTS Abéché).

7. RESPONSABILITES GENERALES

7.1. LE PRESTATAIRE

Le soumissionnaire adjudicataire doit s'engager à :

- Initialement établir la connexion internet sur tous les sites ;
- Assurer la connexion internet sur tous les sites 24h/24, 365j/365 (**minimum 99%**) ;
- Réagir d'une façon flexible aux changements des besoins de la GIZ et des sites ;
- Assurer une maintenance préventive et régulière du matériel pendant la période du contrat ;
- Ne divulguer aucune information permettant à des tiers d'avoir connaissance directement ou indirectement des informations transitant à travers son réseau.
- Apporter tous les soins en usage dans sa profession pour garantir le bon fonctionnement de ses services.
- Intervenir en cas des problèmes liés à la connexion internet dans les délais indiqués dans le tableau suivant :

| Localisation | Horaires de base Lundi-Jeudi 8h00-18h00 Vendredi 8h00-13h00 | Autres horaires |
|--|---|------------------|
| N'Djamena (aussi les domiciles) | 60 minutes (1h) | 180 minutes (3h) |
| Autres sites | 180 minutes (3h) | 360 minutes (6h) |

Le soumissionnaire adjudicataire sera demandé de fournir des rapports sur la connectivité et sur le trafic par site pour pouvoir évaluer, ensemble avec la GIZ, des besoins réels par site. Les rapports feront également partie de la base d'évaluation de satisfaction qui décidera sur la prolongation du contrat cadre après la période initiale. Ce dernier s'engage à assurer à la GIZ que l'ensemble des taxes et frais accessoires (ARCEP par exemple) liés à l'utilisation de ces services sont à sa charge exclusive et que la GIZ n'aura rien à payer en dehors des factures d'abonnement, installation et matériels au prestataire.

7.2. LA GIZ

La GIZ s'engage à :

- Faciliter aux Ingénieurs et techniciens du prestataire l'accès au matériel pour la maintenance et intervention en cas de problèmes ;
- Annoncer tout changement de volume (augmentation ou diminution de bande passante, entrée ou sortie d'un site, et autres) avec un préavis de deux (02) semaines minimums.

8. FACTURATION ET PAIEMENT

La fourniture de la connexion internet se basera sous forme d'un abonnement mensuel par site.

Le Prestataire présentera après minimum tous les trois (3) mois une facture à l'Antenne GIZ à N'Djamena pour l'ensemble des abonnements (les deux liaisons) en cours. Les factures seront payées après service fourni et non par avance. Une capacité d'autonomie plus longue serait un atout. Les factures doivent être soumises en langue Française, émises par liaison et portées le numéro du contrat, le NIF de la GIZ, le PN du Bureau/ projet (basé sur les informations à fournir par la GIZ) ainsi que son NIF et la période de facturation.

Le Prestataire présentera, lors d'une livraison de matériel, un bordereau de livraison accompagné d'une facture à l'Antenne de la GIZ à N'Djamena. Les termes de paiement standard de la GIZ, soit paiement 30 jours après livraison, s'appliqueront.

Le Prestataire sera tenu entièrement responsable du paiement de tous les frais accessoires résultant de son incapacité à exécuter des services conformément au contrat.

Important : la maintenance et la réparation des outils de télécommunications abimés dû à la mauvaise installation, qualité du matériel ou à l'implantation sera à la charge du prestataire.

9. QUALIFICATIONS REQUISES DU SOUMISSIONNAIRE

Le prestataire devra disposer d'une expertise et des compétences minimales suivantes :

- Avoir d'excellentes expertises dans la fourniture d'accès à Internet ;
- Disposer des connaissances théoriques et expériences pratiques dans les deux technologies demandées (Fibre Optique et VSAT) ;
- Donner les réalisations similaires (au moins cinq références en cours ou passées).
- Le soumissionnaire doit impérativement prouver au moins 6 années d'expérience avec des contrats similaires en terme technique et financier. En outre, les techniciens travaillant pour le soumissionnaire doivent avoir minimum 4 années de travail dans le domaine demandé avec certificats de travail à l'appui, posséder une Licence en informatique minimum et parler le français. La connaissance de l'anglais ou l'arabe local serait un atout ;
- Le soumissionnaire devra présenter au minimums 3 attestations de bonne exécution des prestations similaires.

10. RESULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS

Après exécution de ces travaux, le prestataire devra produire :

Un dossier d'exploitation à fournir après les travaux

Le dossier d'exploitation est l'ensemble des documents essentiels à l'exploitation et à la maintenance, il sera composé de :

I- Document 1 : Description fonctionnelle et schéma synoptique :

- Description de l'installation ;
- Le schéma du WAN (avec la liste des équipements et références) ;
- Le schéma de la distribution général.

II- Document 2 : Contrôle, Recette Technique (Test des liaisons)

Ce document devra renfermer, le matériel utilisé (type d'équipement), les points nécessaires à la gestion de l'installation, ainsi que les résultats obtenus. Le document portera aussi la signature du prestataire et le nom de la ou des personnes ayant réalisé le test.

Remarques :

- a. Le test est à la charge du prestataire.
- b. La GIZ devra être informé du jour du test de contrôle de façon qu'il puisse se dérouler en présence du responsable informatique.
- c. Les rapports ou fiches de mesures seront tous remis à la GIZ et inscrits dans le document.

N.B. :

- La documentation, dont la composition est énumérée ci-dessus, restera la propriété de la GIZ qui pourra l'utiliser, pour les besoins d'exploitation et de contrôle.
- Les provenances, les qualités, les caractéristiques, types, dimensions, les procédés de fabrication, de marquage, de contrôle du matériel doivent être conforme aux normes internationales.

11. MODALITÉS DE SOUMISSION D'OFFRE

11.1 CONTENU DE L'OFFRE

Les soumissionnaires sont invités à déposer leurs offres pour les deux lots. Les dossiers seront soumis dans une enveloppe scellée portant le numéro de l'appel d'offres, et comportant à l'intérieur 03 enveloppes réparties comme suit :

a) Enveloppe A : Dossier administratif

Les documents demandés sont :

- L'autorisation administrative d'entreprise (Attestation d'exercice commerciale) valide ;
- L'agrément valide de l'ARCEP ;
- L'extrait du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier au nom de l'entreprise (RCCM) ;
- Le certificat/numéro d'identité fiscale au nom de l'entreprise de l'année en cours (CIF/NIF) ;
- La patente de l'année en cours au nom de l'entreprise ou 2018 le cas échéant ;
- Attestation de domiciliation bancaire au nom de l'entreprise ;
- Carte de contribuable 2019 au nom de l'entreprise ou celle de 2018 le cas échéant ;
- Le plan de localisation de l'entreprise signé et cacheté par le service des impôts ;
- Le certificat de non-faillite datant de moins de trois mois ;
- Déclaration d'intégrité (document à retirer au bureau de la GIZ et à signer puis mettre dans le dossier administratif).

Avant attribution du marché, le prestataire retenu devra présenter les originaux de tous les dossiers en administratifs cités ci-haut ainsi que les pièces suivantes :

- Le certificat de mise à jour CNPS en cours de validité ;
- Quitus fiscal valide.

Toute soumission incomplète pourrait être exclue de toute autre évaluation.